REPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception en préfecture 081-228100012-20240628-B 23 CA\_13-BF Date de télétransmission : 03/07/2024 Date de réception préfecture : 03/07/2024

Publié le 9 juillet 2024

Numéro SIRET 22810001200647

# COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT DEPARTEMENT DEPARTEMENT DU TARN

POSTE COMPTABLE DE : PAYEUR DEPARTEMENTAL DU TARN

### **SERVICE PUBLIC LOCAL**

M. 4 (1)

# Compte administratif

BUDGET: PRODUCTION D ENERGIE (2)

### **ANNEE 2023**

<sup>(1)</sup> Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

<sup>(2)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

Accusé de réception en préfecture 081-228100012-20240628-B 23 CA 13-BF Date de télétransmission : 03/07/2024 Date de réception préfecture : 03/07/2024

T	T	4 •	, ,	
I -	Intori	mations	gene	ralec
■ -	IIIIVI	mations	gene	I aics

Modalités de vote du budget	4
II - Présentation générale du compte administratif	
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du compte administratif	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	12
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	13
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	14
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	15
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	16
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	17
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	20
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	21
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	22
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	24
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	25
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	26
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	27
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	28
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	29
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A8.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	30
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	21
C1.1 - Etat du personnel	Sama Ohiat
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels à été pris un engagement financier (2) C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet Sans Objet
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
	_ and cojet

### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

Accusé de réception en préfecture 081-228100012-20240628-B 23 CA\_13-BF Date de télétransmission : 03/07/2024 Date de réception préfecture : 03/07/2024

33

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 Habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

	Accomplished the reference of the control of the co
I – INFORMATIONS GENERALES	081-228100012-20240628-B_23_CA_13-BF Date de télétransmission : 03/07/2024
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	Date de réception préfecture : 03/07/2024

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (3) .

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
  - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires (délibération n° ...... du ......).

	Account the of continuous continuous
II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINI	Con-23/00012=20240628-B_23_CA_13-BF
VUE D'ENSEMBLE	Date de réception préfecture : 03/07/2024 A1

EXECL	ITIO	וום וא	RHIL	CFT
	יטוו	טע או	DUL	JUEL

		DEPENSES RECETTES S		SOLDE D'EXECUTION (1)			
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	Α	7 586,53	G	45 673,22	G-A	38 086,69
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	0,00	Н	0,00	H-B	0,00

REPORTS DE	Report en section d'exploitation (002)	С	(si déficit)	0,00	ı	221 74 (si excédent)	42,59
L'EXERCICE N-1	Report en section	D		0,00	J		0,00
	d'investissement (001)		(si déficit)			(si excédent)	

_			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
	P= 7 586,53 A+B+C+D	Q= 267 415,81 G+H+I+J	=Q-P <b>259 829,28</b>

	Section d'exploitation	E	0,00	к	0,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPE	NSES	REC	ETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
	Section d'exploitation	= A+C+E	7 586,53	= G+I+K	267 415,81	259 829,28
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	0,00	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	7 586,53	= G+H+I+J+K+L	267 415,81	259 829,28

## **DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTA	L DE LA SECTION D'EXPLOITATION	Е 0,00	к 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTA	L DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Chap.	Libellé	mandatées Date de téle	éception en gréfacture 012-20 <b>2108 et sum à émettre</b> transmission : 03/07/2024
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

<sup>(2)</sup> Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

<sup>(3)</sup> Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIE SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

### **DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits emp	loyés (ou restant à	employer)	
·		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
011	Charges à caractère général	217 000,00	7 586,53	0,00	0,00	209 413,47
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Т	otal des dépenses de gestion courante	217 000,00	7 586,53	0,00	0,00	209 413,47
66	Charges financières	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
67	Charges exceptionnelles	29 742,59	0,00	0,00	0,00	29 742,59
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Tota	l des dépenses réelles d'exploitation	251 742,59	7 586,53	0,00	0,00	244 156,06
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Tota	l des dépenses d'ordre d'exploitation	0,00	0,00			0,00
	TOTAL		7 586,53	0,00	0,00	244 156,06
D 00	Pour information 2 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00				

### **RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé		Crédits emp	loyés (ou restant à	employer)	
·		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	30 000,00	45 673,22	0,00	0,00	-15 673,22
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	30 000,00	45 673,22	0,00	0,00	-15 673,22
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Tot	al des recettes réelles d'exploitation	30 000,00	45 673,22	0,00	0,00	-15 673,22
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Tot	al des recettes d'ordre d'exploitation	0,00	0,00			0,00
	TOTAL	30 000,00	45 673,22	0,00	0,00	-15 673,22
R 002	Pour information  Excédent d'exploitation reporté de N-1	221 742,59				

 <sup>(1)</sup> Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
 (2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
 (3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINIS	71 2/10/11 2-20240628-B_23 Date de télétransmission : 03/07/2	CA_13-BF
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	Date de réception préfecture : 03/	<sup>07/2024</sup> A3

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information	0,00			
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

### **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	I des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Tota	I des recettes d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
R 001	Pour information Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,0	00		

<sup>(1)</sup> Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

### II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF **BALANCE GENERALE DU BUDGET**

**B**1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	7 586,53		7 586,53
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	7 586.53	0.00	7 586.53

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 7 586,53

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 13 <i>14</i>	Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement Prov. Réglementées, amort. dérogatoires	0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 21 22 23 26 27 28	Immobilisations incorporelles (6) Immobilisations corporelles (6) Immobilisations reçues en affectation (6) Immobilisations en cours (6) Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations(reprises) Dépréciation des immobilisations	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0.00	0,00
45 481	Total des opérations pour compte de tiers (7)  Charges à répartir plusieurs exercices	0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
3	Stocks  Dépenses d'investissement –Total	0,00 <b>0,00</b>	0,00 <b>0.00</b>	0,00 <b>0,00</b>

	+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1		0,00
	=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE		0,00

Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 Yoir liste des opérations d'ordre.
 Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

### II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF **BALANCE GENERALE DU BUDGET**

**B2** 

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	45 673,22		45 673,22
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76 77 78 <i>7</i> 9	Produits financiers Produits exceptionnels Reprise amort., dépreciat° et provisions Transferts de charges	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 <i>0,00</i>
	Recettes d'exploitation – Total	45 673,22	0,00	45 673,22

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1 221 742,59

> <u>267</u> 415,81 TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 13 <i>14</i>	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106) Subventions d'investissement Prov. Réglementées, amort. dérogatoires	0,00 0,00	0,00 0,00 <i>0,00</i>	0,00 0,00 0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 18	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire) Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20 21 22 23 26 27 28	Immobilisations incorporelles(5) Immobilisations corporelles(5) Immobilisations reçues en affectation(5) Immobilisations en cours(5) Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45 481	Opérations pour compte de tiers (6) Charges à répartir plusieurs exercices	0,00	0,00 <i>0,00</i>	0,00 <i>0,00</i>
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	0.00	0.00

	·	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1		0,00
	+	
AFFECTATION AUX COMPTES 106		0,00
	=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		0,00

Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 Voir liste des opérations d'ordre.
 Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
 Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

### III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES Date de réception préfecture : 00

13-BF **A1** 

Chap/	Libellé (1)	0 ′ 111	Crédits emplo	yés (ou restant a	à employer)		
art (1)	`,	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
011	Charges à caractère général (2) (3)	217 000,00	7 586,53	0,00	0,00	209 413,47	
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 000,00	849,60	0,00	0,00	1 150,40	
6156	Maintenance	15 000,00	6 736,93	0,00	0,00	8 263,07	
635111	Cotisat° Foncière des Entreprises	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	
6352	Taxes sur chiffre d'affaires non récup	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
тот	AL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)	217 000,00	7 586,53	0,00	0,00	209 413,47	
66	Charges financières (b) (5)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	
67	Charges exceptionnelles (c)	29 742,59	0,00	0,00	0,00	29 742,59	
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	29 742,59	0,00	0,00	0,00	29 742,59	
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues (f)	0,00					
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	251 742,59	7 586,53	0,00	0,00	244 156,06	
023	Virement à la section d'investissement	0,00					
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	0,00	0,00			0,00	
то	TAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00			0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00			0,00	
	AL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	251 742,59	7 586,53	0,00	0,00	244 156,06	
D (	Pour information 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00					

#### Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes des la la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

# III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES 081-228100012-20240628-B Date de télétransmission - 03 Date de réception préfecture

**A2** 

Chap/	Libellé (1)		Crédits emp	Crédits employés (ou restant à employer)					
art(1)	, ,	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés			
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
70	Ventes produits fabriqués, prestations	30 000,00	45 673,22	0,00	0,00	-15 673,22			
701	Ventes produits finis et intermédiaires	30 000,00	45 673,22	0,00	0,00	-15 673,22			
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
TOTAL	= RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013	30 000,00	45 673,22	0,00	0,00	-15 673,22			
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00			
Т	OTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d	30 000,00	45 673,22	0,00	0,00	-15 673,22			
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00			0,00			
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00			
7	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00			0,00			
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		30 000,00	45 673,22	0,00	0,00	-15 673,22			
R 002	Pour information Excédent d'exploitation reporté de N-1	221 742,59							

#### Détail du calcul des ICNE au compte 7622

De la companya de la	
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	081-228100012-20240628-B_23_	CA_13-BF
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSI	SDate de réception préfecture : 03/	<sup>07/2024</sup> <b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00		0,00
Т	OTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.



Date de réception préfecture : **B2** 

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
,	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	0,00	0,00		0,00
тот	AL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00		0,00
Т	OTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00			

Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
 Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
 Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

	Accusé de récombine en exétecture
III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	081-228100012-20240628-B_23_CA_13-BP
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN	TDate de réception préfecture : 03/07/2024 B3

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture 081-228100012-20240628-B\_23\_CA\_13-BF

Date de réception préfecture : 03/07/2024

# IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1

### A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des rer		
<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)			Montant des tirages N	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 31/12/N
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Circulaire nº NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

<sup>(3)</sup> Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Accusé de réception en préfecture 081-228100012-20240628-B 23 CA 13-BF

Date de télétransmission : 08/07/2024

Date de réception préfecture : 03/07/2024

A1.2

# IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

### A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)		initial Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00						.,		O/N	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

<sup>(1)</sup> Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

- Accusé de réception en préfecture
  (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

  (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pour centage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé de réception en préfecture 081-228100012-20240628-B\_23\_CA\_13-BF Date de télétransmission : 03/07/2024 Date de réception préfecture : 03/07/2024

IV – ANNEXES	l IV
	<del></del>
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	Ι Δ1.2
ELEMENTO DO DIENIT ETAT DE EA DETTE TREI ARTITIQUE ARTORE DE DETTE	A 1.6

### A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

						Emprunt	s et dettes au 31/12	2/N				
			0-14				Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(9)</sup> S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

<sup>(10)</sup> Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

<sup>(11)</sup> Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<sup>(12)</sup> Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(13)</sup> Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

<sup>(14)</sup> Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

<sup>(15)</sup> Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

<sup>(16)</sup> Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Accusé de réception en préfecture 081-228100012-20240628-B-23 CA\_13-BF Date de teletransmission : 03/07/2024 Date de réception préfecture : 03/07/2024

A1.3

# IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

		A IIIO III					<u> </u>		THOR (HOHE					
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

<sup>(2)</sup> Nominal: montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

<sup>(3)</sup> En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

<sup>(4)</sup> Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

<sup>(5)</sup> Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

<sup>(6)</sup> Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

<sup>(7)</sup> Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

<sup>(8)</sup> Montant, index ou formule.

<sup>(9)</sup> Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

<sup>(10)</sup> Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<sup>(11)</sup> Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Accusé de réception en préfecture 081-228100012-20240628-B 23 CA 13-BF

Date de réception préfecture : 03/07/2024

Date de réception préfecture : 03/07/2024

A1.4

# IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A1.4 - I FOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (I)													
Structure	dices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices						
					euro								
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	0	0	0	0	0							
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
unique). Taux variable simple plafonné ( <i>cap</i> ) ou encadré ( <i>tunnel</i> )	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
	Nombre de produits	0	0	0	0	0							
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
	Nombre de produits	0	0	0	0	0							
(C) Option d'échange ( <i>swaption</i> )	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
	Nombre de produits	0	0	0	0	0							
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
	Nombre de produits	0	0	0	0	0							
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
	Nombre de produits						0						
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00						
	Montant en euros						0,00						

<sup>(1)</sup> Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Accusé de réception en p 081-228100012-2024062	8-B_23_CA_13-BF	
Date de télétransmission Date de réception préfect	ure : 03/07/20 <b>24</b>	

# IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

### A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

							<b>71 00011</b>									
	Emprunt couvert				Instrument de couverture											
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éve Primes payées pour l'achat d'option	Primes Primes reçues pour la vente d'option			
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00			
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00			
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00			
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00			

<sup>(1)</sup> Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

<sup>(2)</sup> Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

<sup>(3)</sup> Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

<sup>(4)</sup> Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Accusé de réception en préfecture 081-228100012-20240628-B\_23\_CA\_13-BF Date de télétransmission : 03/07/2024 Date de réception préfecture : 03/07/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

### A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

		Effet de l'instrument de couverture													
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le	B/// 1.11	Taux pay	é	Taux recu	(7)	Charges et produits constaté	Catégorie d'emprunt (8)								
numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture							
Taux fixe (total)						0,00	0,00								
Taux variable simple (total)						0,00	0,00								
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00								
Total						0,00	0,00								

<sup>(5)</sup> Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

<sup>(6)</sup> Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

<sup>(7)</sup> A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

<sup>(8)</sup> Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé de réception en préfecture 081-22810012-20240628-B 23 CA 13-BF Date de teletransmission : 03/07/2022 Date de réception pléfecture : 03/07/2024

### IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A1.6

### A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

<b>Emprunts (2)</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt			Capital restant	Durée Capital	Pério- dicité des rem-	Cara	ctéristiq taux	ues du	Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de		
	Année	Profil (5)	refinance- ment	prêteur ou chef de file	ou chef dû	réaménagé	résidu- elle	bour- se- ments (6)	Type de Index de taux (8) taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	l'exercice		
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240628-B-23 CA 13-BF
Date de teletransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

N
A1.7

# IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

### A1.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

	Date de			résidu	irée ielle en iées			Tau	x (2)			Nominal		et pério	ortissement dicité de sement (6)			Annuité payée dan	s l'exercice (s'il y a u)
N° du contrat d'emprunt	souscrip- tion du contrat initial	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Type de taux (3)	Contrat initial	Taux act.	Type de taux (3)	Contrat renégoci Index (4)	É Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié	Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

<sup>(2)</sup> Taux à la date de renégociation.

<sup>(3)</sup> Indiquer: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(4)</sup> Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

<sup>(5)</sup> Nominal à la date de renégociation.

<sup>(6)</sup> Faire figurer 2 lettres: - Pour le profil d'amortissement, indiquer: C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

<sup>-</sup> Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle , B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

	Assuration and artificial and artificial and
IV – ANNEXES	081-228100012-20240628-B 23 CA 13-BF <b>V</b>
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	Date de réception préfecture : 03/07/2024
AUTRES DETTES	A1.8

### A1.8 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)											
LIBELLES	Montant initial de la	Dépenses de	Dette restante								
	dette	l'exercice									

	Assurate de réspention de suite et une		_
IV – ANNEXES	081-228100012-20240628-B_23_ Date de télétransmission : 03/07/2	CA_13-B <b>TV</b> 024	
ELEMENTS DU BILAN	Date de réception préfecture : 03/	J7/2024 -	
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS		A3.1	

### A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
	PROVISION	NS ET DEPRECIA	TIONS BUDGET	AIRES		
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	PROVISIONS	ET DEPRECIATION	ONS SEMI-BUDG	ETAIRES		
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

<sup>(2)</sup> Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

	Assurate de réspentient en préfecture		_
IV – ANNEXES	081-228100012-20240628-B_23_CA Date de télétransmission : 03/07/2024	<sup>13-BF</sup> <b>IV</b>	
ELEMENTS DU BILAN	Date de réception préfecture : 03/07/2		
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENS	SES	A4.1	

### **DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSE PROPRES	S TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES S =A + B	0,00	0,00
16 Empru	nts et dettes assimilées (A)	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses	et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	Assusé de réseption en préfecture 081-228100012-20240628-B_23_CA Date de télétransmission : 03/07/2022	13-BF <b>  V</b>	
ELEMENTS DU BILAN	Date de réception préfecture : 03/07/2	024	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECET	TES	A4.2	ı

### **RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTE	S (RESSOURCES PROPRES) = a + b	0,00	III 0,00
Ressourc	es propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressourc	es propres internes de l'année (b) (2)	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
29	Dépréciation des immobilisations		
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Monta	ant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	0,00
Ressources propres disponibles	IV	0,00
Solde	V = IV - II (3)	0,00

 $<sup>(1) \</sup> Les\ comptes\ 15,\ 169,\ 26,\ 27,\ 28,\ 29,\ 39\ et\ 481\ sont\ \grave{a}\ d\acute{e}tailler\ conformément\ au\ plan\ de\ comptes.$ 

<sup>(2)</sup> Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(3)</sup> Indiquer le signe algébrique.

Accusé de réception en préfecture 081-228100012-20240628-B_23_CA_13-BF						
Date de réception	mission : 03/07/2024 i préfecture : 03/01/2024					

# IV – ANNEXES

# ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

### **B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE**

Désignation du bénéficiaire	Anne mobilis pro d'amorti de l'em	ation et ofil ssement	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée rési-	Périodi- cité des rem- bour-		Taux initi	al		moyen c ur l'année		Catégorie d'emprunt	Indices ou devises pouvant		ntie au cours de ercice
	Année	Profil		chef de file			duelle	sements (2)	Taux (3)	Index (4)	Taux actua- riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	(7)	modifier l'emprunt	En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

<sup>(2)</sup> Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

<sup>(3)</sup> Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(4)</sup> Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

<sup>(5)</sup> Taux annuel, tous frais compris.

<sup>(6)</sup> Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

<sup>(7)</sup> Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<sup>(8)</sup> Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Accusé de réception en préfecture 081-228100012-20240628-B\_23\_CA\_13-BF

C1.1

Date de réception préfecture 13/07/2024

Date de réception préfecture 13/07/2024

## IV - ANNEXES

### AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

#### C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	ЕМ	PLOIS BUDGETAIRES	_	S POURVUS SUR		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

<sup>(2)</sup> Catégories : A, B ou C.

<sup>(3)</sup> Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

<sup>(4)</sup> Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à 10 % (quotité de tra

<sup>(5)</sup> Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Accusé de réception en préfecture 081-228100012-20240628-B 23 CA 13-BF Date de télétransmission: 03/07/2024

#### IV - ANNEXES IV **AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N** C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES	SECTEUR	REN	MUNERATION (3)	CON	ITRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif. TECH : Technique. URB: Urbanisme (dont aménagement urbain). S : Social. MS : Médico-social. MT : Médico-technique. SP : Sportif. CULT : Culturel

ANIM: Animation PM: Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a°: article 3, 1er àlinéa: accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDD). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi nº 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

	Accusó do réception en préfecture
IV – ANNEXES	081-228100012-20240628-B_23_CA_13-BF
ARRETE ET SIGNATURES	Date de réception préfecture : 03/07/2024

Nombre de membres en exercice : 0 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES:
Pour: 0
Contre: 0
Abstentions: 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A le (1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALIBERT Jean-Luc	
AT Marie-Louise	
BALARDY Jean-Charles	
BELOU Florence	
BENOIT Michel	
BIBAL-DIOGO Sylvie	
BONNET Claudie	
BOUSQUET Arnaud	
BRETAGNE Evelyne	
BUGIS Eve	
CABANIS Christelle	
CANTALOUBE Jean-Luc	
CLAVERIE Elisabeth	
CORBIERE-FAUVEL Monique	
DONNEZ David	
ESPINOSA Isabelle	
ESTRABAUD Florence	
FABRE André	
FRANQUES Michel	
GELY Catherine	
GERAUD Eva	

IV – ANNEXES	Accusé de réception en préfecture 081-228100012-20240628-B 23 CA 18-BF
ARRETE ET SIGNATURES	Date de télétransmission : 03/07/2024 Date de réception préfecture : 03/07/2024

GLADE Alain	
HERIN Christophe	
HOULES Didier	
JOSEPH Nathalie	
JOULIE Emmanuel	
LAPEYRE Margot	
LHERM Maryline	
MALATERRE Guy	
MALROUX Marie-Claire	
MASSOUTIE-GIRARDET Régine	
MOULIN Etienne	
OULD-AMER Nadia	
PAILHE-FERNANDEZ Brigitte	
RABOU Catherine	
RAMOND Christophe	
REDO Aline	
ROUANET Géraldine	
RUFFEL Francis	
SALVADOR Paul	
SERIEYS Serge	
TESTAS Christophe	
TURLAN Gilles	
VANDENDRIESSCHE Laurent	
VIALELLE Daniel	
VIDAL Daniel	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le A ,le

<sup>(1)</sup> Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

<sup>(2)</sup> L'assemblée délibérante étant : .

<sup>(3)</sup> L'ajout des signataires est désormais facultatif.

### V - ARRETE ET SIGNATURES ARRETE ET SIGNATURES

Accusé de réception en préfecture 081-228100012-20240628-B 23 CA VS-B Date de télétransmission : 03/07/2024 Date de réception préfecture : 03/07/244

Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 42
Nombre de suffrages exprimés : 45

VOTES:

Pour: 45 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation : 4 4 JUIN 2024

Présenté par (1). Le President. A. ALBI, le 28 juin 2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A. ALOI, LE 28 JUIN 20 24
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALIBERT Jean-Luc	
AT Marie-Louise	
BALARDY Jean-Charles	
BELOU Florence	
BENOIT Michel	Menar
BIBAL-DIQGO Sylvie	Black 1,0 ho
BONNET Claudie	
BOUSQUET Arnaud	4
BRETAGNE Evelyne	
BUGIS Eve	
CABANIS Christelle	
CANTALOUBE Jean-Luc	
CLAVERIE Elisabeth	
CORBIERE-FAUVEL Monique	1
DONNEZ David	
ESPINOSA isabelle	
ESTRABAUD Florence	
FABRE André	
FRANQUES Michel	ANG
GELY Catherine	0000

V – ARRETE ET SIGNATURES  Accusé de réception en préfecture	
ARRETE ET SIGNATURES	081-228100012-20240628-B 23 CA 13-BF Date de télétransmission : 03/07/2024 Date de réception préfecture : 03/07/2024
	Date de reception prefecture : 03/07/2024
GERAUD Eva	
GLADE Alain	
HÉRIN Christophe	W the
HOULES Didier	Hei
JOSEPH Nathalie	
JOULIE Emmanuel	. 3
LAPEYRE Margot	- tays
LHERM Maryline	A
MALATERRE Guy	OH.
MALROUX Marie-Claire	A M
MASSOUTIE-GIRARDET Régine	(Sub)
MOULIN Etienne	Ada
OULD-AMER Nadia	4
PAILHE-FERNANDEZ Brigitte	Saulie
RABOU Catherine	lto-
RAMOND Christophe	
REDO Aline	Ja
ROUANET Géraldine	<u>Cjh</u>
RUFFEL Francis	
SALVADOR Paul	A
SERIEYS Serge	Saf
TESTAS Christophe	
TURLAN Gilles	
VANDENDRIESSCHE Laurent	Monuns
VIALELLE Daniel	And no
VIDAL Daniel	Saelle

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 9 juillet 2024

A, le

<sup>(1)</sup> Indiquer « la présidente » ou « le président ».

<sup>(2)</sup> Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

<sup>(3)</sup> L'ajout des signataires est désormais facultatif.



### **EXTRAIT**

Accusé de réception en préfecture 081-228100012-20240628-B 23 CA 13-BF Date de télétransmission : 03/07/2024 Date de réception préfecture : 03/07/2024

### DU

### REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DE l'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

### 3ème RÉUNION de 2024 - Seance du 28 juin 2024 à 9h45

1/05 - COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION - ANNÉE 2023

Président : Mme Elisabeth CLAVERIE

Secrétaire : Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur: Monsieur Michel BENOIT

Présents:

M. Jean-Luc ALIBERT, Mme Marie-Louise AT, Mme Florence BELOU, M. Michel BENOIT, Mme Sylvie BIBAL DIOGO, Mme Claudie BONNET, M. Arnaud BOUSQUET, Mme Evelyne BRETAGNE, Mme Eve BUGIS, Mme Christelle CABANIS, M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Elisabeth CLAVERIE, Mme Monique CORBIERE-FAUVEL, M. David DONNEZ, Mme Isabelle ESPINOSA, Mme Florence ESTRABAUD, M. André FABRE, M. Michel FRANQUES, Mme Catherine GELY, Mme Eva GERAUD, M. Alain GLADE, M. Christophe HERIN, M. Didier HOULES, Mme Nathalie JOSEPH, M. Emmanuel JOULIE, Mme Margot LAPEYRE, Mme Maryline LHERM, M. Guy MALATERRE, MASSOUTIE-GIRARDET. MALROUX. Mme Régine Mme Marie-Claire M. Etienne MOULIN, Mme Nadia OULD-AMER, Mme Brigitte PAILHE Catherine RABOU. M. Christophe RAMOND, FERNANDEZ. Mme Mme Aline REDO, Mme Géraldine ROUANET-ASTRUC, M. Francis RUFFEL, SERIEYS, M. Christophe TESTAS, M. Gilles M, Laurent VANDENDRIESSCHE, M. Daniel VIALELLE

**Absents** 

M. Jean-Charles BALARDY (pouvoir à Mme Eva GERAUD), M. Paul SALVADOR représentés : (pouvoir à Mme Maryline LHERM), M. Daniel VIDAL (pouvoir à Mme Brigitte PAILHE

FERNANDEZ)

Absent:

Aucun

Le Conseil départemental,

et D 5217-12,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux Départements,

Vu l'instruction M22 applicable pour le budget du foyer départemental de l'enfance et de la famille,

Vu l'instruction M4 applicable pour le budget annexe production d'énergie,

Vu le compte de gestion de M. le Payeur départemental,

Vu le rapport de M. le Président,

Après avis de la Commission Finances et Administration départementale.

Après en avoir délibéré,

- DONNE ACTE à Monsieur le Président de sa communication relative au compte administratif pour 2023,
- PREND ACTE des décisions de fongibilités telles que détaillées en annexe,
- ARRETE le compte de gestion 2023.
- APPROUVE le compte administratif du Département pour 2023.
- DÉCIDE de l'affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes telle que proposée dans le rapport ci-annexé,
- DÉCIDE de reporter l'excédent de fonctionnement 2023 du Foyer Départemental de l'Enfance. soit 610 770,45 €, sur l'exercice 2025.

### Résultats des votes :

- n'a pas pris part au vote ; 1 (M. RAMOND)

- ont voté pour : 45

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération transmise en préfecture le :

Publiée le :

9 juillet 2024

N° AR:

Pour extrait conforme

Pour le Président,

Le Directeur général des services

### Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

### III – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

En application des articles L 1612-12 et L 3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêt des comptes de la collectivité est constitué par le vote du compte administratif qui doit être en concordance avec le compte de gestion établi par le Payeur Départemental.

Par ailleurs, au regard des dispositions de l'article L 3312-6 du même code, des dispositions de l'inscription budgétaire et comptable M57 issues de l'article D5217-12, le résultat de l'exercice, qui constitue normalement une recette de fonctionnement, correspond :

- Au résultat de la section d'investissement (besoin d'autofinancement) de l'année en cours, corrigé du résultat de l'année antérieure et des restes à réaliser de l'année,
- Au résultat de la section de fonctionnement de l'année en cours, corrigé du résultat de l'année antérieure et du rattachement éventuel des charges et des produits de l'année en cours.

De plus pour le budget principal, avec un étalement sur 10 ans, et pour le budget annexe réseau haut-débit, pour cette année, conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, il y a lieu de solder le compte 1069 existant en M52. Les modalités en ont été fixées par délibération du 27 janvier 2023.

Je vous rappelle que l'Assemblée Départementale doit affecter le résultat de l'exercice clos sur l'exercice suivant.

### 3.1 - BUDGET PRINCIPAL:

### A - Approbation des comptes

### Section d'investissement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

Recettes14	47 482 211,37 €	
Dépenses	58 578 <mark>9</mark> 06,09 €	
Reprise du résultat antérieur - 2	e6 480 139,11 <b>€</b>	
Soit un résultat de clôture de.	37 576 833,83	€

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en investissement, un résultat de clôture identique de - 37 576 833,83 €.

### Section de fonctionnement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

Recettes	522 025 0 <b>7</b> 3,49 €
Dépenses	497 806 559,03 €
Reprise du résultat antérieur	34 301 580,32 €
Soit un résultat de clôture de	58 520 094,78 €

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en fonctionnement, un résultat de clôture identique de 58 520 094,78 €.

Le résultat de clôture du compte administratif et du compte de gestion se traduit par un résultat global de 20 943 260,95 €.

### B - Affectation des résultats

En investissement, le solde d'exécution s'établit à - 37 576 833,83 €. En application des dispositions de l'instruction M57, ce résultat est corrigé à hauteur de 181 798,70 € (dépense en plus) pour solder sur 10 ans le compte 1069. Le solde des restes à réaliser est de – 957 377,94 €. Il en ressort un besoin de financement de la section d'investissement de – 38 716 010,47 €.

Aussi, je vous propose, compte tenu du résultat de clôture de la section de fonctionnement de 58 520 094,78 €, d'affecter la somme de 38 716 010,47 € en section d'investissement et le solde 19 804 084,31 € en excédent de fonctionnement reporté.

### 3.2 - FOYER DéPARTEMENTAL DE L'ENFANCE :

### A - Approbation des comptes de l'exercice :

### Section d'investissement

En recettes0€	
En dépenses0 €	
Solde d'excédent d'investissement reporté	
Soit un excédent de clôture de	Ē

Le compte de gestion établi par le payeur départemental fait apparaître un excédent identique de 43 756,43 €.

### Section d'exploitation

En recettes	4 704 171,	43€
En dépenses	4 212 245,	13€
Reprise du résultat antérieur (n-2)	118 844,	15 €
Soit un excédent de clôture de	610 770	,45 €

Le compte de gestion établi par le payeur départemental fait apparaître un excédent identique de 610 770.45 €.

Le résultat global de clôture, tant au niveau du compte administratif que du compte de gestion, se traduit par un excédent de 654 526,88 €.

### B - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

L'instruction comptable M22, applicable au Foyer Départemental de l'Enfance, prévoit que l'Assemblée Départementale se prononce sur l'affectation comptable du résultat de fonctionnement de l'année N qui doit être repris l'année N + 2.

En application de cette instruction, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à reporter le résultat de fonctionnement 2023 du Foyer de l'Enfance, soit un excédent de 610 770,45 €, sur l'exercice 2025.

### 3.3 - LABORATOIRE ŒNOLOGIQUE DéPARTEMENTAL :

### A - Approbation des comptes

### Section d'investissement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

Recettes	23 176,83 €
Dépenses	3 070,69 €
Reprise du résultat antérieur	51 978,90 €
Soit un résultat de clôture de	72 085,04 €

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en investissement, un résultat de clôture identique de 72 085,04 €.

### Section de fonctionnement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

Recettes	428	381,	49	€
Dépenses	440	710,	90	€
Reprise du résultat antérieur	.38	168,1	16 €	3
Soit un résultat de clôture de	25	838,	75	€

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en fonctionnement, un résultat de clôture identique de 25 838,75 €.

Le résultat de clôture du compte administratif et du compte de gestion se traduit par un résultat global de 97 923,79 €.

### B - Affectation des résultats

En investissement, le solde d'exécution s'établit à 72 085,04 €. Le solde des restes à réaliser est de - 1 691,41 €. Il en ressort un excédent de financement de la section d'investissement de 70 393,63 €.

Aussi, je vous propose d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de 25 838,75 € en excédent de fonctionnement reporté.

### 3.4 - **SATESE**:

### A - Approbation des comptes

### Section d'investissement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

Recettes	35 320,34 €
Dépenses	42 501,95 €
Reprise du résultat antérieur	41 950,78 €
Soit un résultat de clôture de	34 769,17 €

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en investissement, un résultat identique de 34 769,17 €.

### Section de fonctionnement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

Recettes	487 935,71 €
Dépenses	461 244,86 €
Reprise du résultat antérieur	0,01 €
Soit un résultat de clôture égal à	26 690,86 €.

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en fonctionnement, un résultat de clôture égal à 26 690,86 €.

Le résultat de clôture du compte administratif et du compte de gestion se traduit par un résultat global de 61 460,03 €.

### B - Affectation des résultats

En investissement, le solde d'exécution, s'établit à 34 769,17 €. Le solde des restes à réaliser est de - 61 460,03 €. Il en résulte un besoin de financement de la section d'investissement de - 26 690,86 €.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est égal à 26 690,86 €, montant qu'il nous appartient d'affecter en section d'investissement. Par la même le résultat de fonctionnement est égal à zéro.

### 3.5 - LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES:

Il peut être rappelé que ce budget annexe ne retrace plus l'activité du laboratoire mais, pour l'essentiel, les relations financières entre le Département et le GIP Public Labos.

### A - Approbation des comptes

### Section d'investissement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

Recettes.	138 827,13 €
Dépenses	69 946,65 €
Reprise du résultat antérieur	732 145,39 €
Soit un résultat de clôture de	801 025,87 €

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en investissement, un résultat de identique de 801 025,87 €.

### Section de fonctionnement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

Recettes	2 305 134,38 €
Dépenses	2 305 134,38 €
Reprise du résultat antérieur	0€
Soit un résultat de clôture de	0 €

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en fonctionnement, un résultat de clôture égal à 0.

### B - Affectation des résultats

En investissement, le solde d'exécution, repris en 2024, s'établit à 801 025,87 €. Le solde des restes à réaliser est de - 31 641,50 €. Il en ressort un excédent de financement de la section d'investissement de 769 384,37 €.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement étant égal à zéro dans le compte administratif, il est constaté l'absence d'excédent de fonctionnement.

### 3.6 - RéSEAU HAUT DEBIT:

### A - Approbation des comptes

### Section d'investissement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

Recettes.	1 589 321,81 €
Dépenses	1 353 619,91 €
Reprise du résultat antérieur	- 370 368,64 €
Soit un résultat de clôture de	- 134 666,74 €

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en investissement, un résultat de clôture identique de - 134 666,74 €.

### Section de fonctionnement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

Recettes.	1 818 418,96 €
Dépenses	1 819 313,91 €
Reprise du résultat antérieur	313 886,76 €
Soit un résultat de clôture de.	. 312 993,81 €

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en fonctionnement, un résultat de clôture égal à 312 993,81 €.

Le résultat de clôture du compte administratif et du compte de gestion se traduit par un résultat global de 178 327,07 €.

### B - Affectation des résultats

En investissement, le solde d'exécution s'établit à - 134 666,74 €. En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, le résultat de la section d'investissement est corrigé à hauteur de 26 500,70 € (dépenses en plus) pour solder le compte 1069. Par la même, le solde d'exécution repris en 2024 s'établit à - 161 167,44 €. Le solde des restes à réaliser est de 449 000,00 €. Il en ressort un excédent de financement de la section d'investissement, constaté en 2024, de 287 832,56 €.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est égal à 312 993,81 €, que je vous propose d'affecter en excédent de fonctionnement reporté.

### 3.7 - BASES DE LOISIRS DEPARTEMENTALES:

### A - Approbation des comptes

### Section d'investissement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

Recettes	34 911,89 €
Dépenses	11 807,45 €
Reprise du résultat antérieur	105 764,87 €
Soit un résultat de clôture de	128 869.31 €

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en investissement, un résultat de clôture identique de 128 869,31 €.

### Section de fonctionnement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

Recettes	1 123 028,45 €
Dépenses	1 123 028,45 €
Reprise du résultat antérieur	0€
Soit un résultat de clôture de	0€

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en fonctionnement, un résultat de clôture égal à 0 €.

Le résultat de clôture du compte administratif et du compte de gestion se traduit par un résultat global de 128 869.31 €.

### B - Affectation des résultats

En investissement, le solde d'exécution s'établit à 128 869,31 €. Le solde des restes à réaliser est de -8 028,48 €. Le résultat cumulé d'investissement est de 120 840,83 €.

Il y a lieu de constater un résultat de clôture de la section de fonctionnement est égal à zéro et, donc, l'absence d'excédent de fonctionnement.

### 3.9 -PRODUCTION D'ENERGIE:

### A - Approbation des comptes

En section d'exploitation, le compte administratif se traduit comme suit :

Recettes	45 673,22 €
Dépenses	7 586,53 €
Reprise du résultat antérieur	221 742,59 €
Soit un résultat de clôture de	259 829,28 €

Le compte de gestion établi par le payeur départemental fait apparaître un excédent identique de 259 829.28 €.

Le résultat global de clôture, tant au niveau du compte administratif que du compte de gestion, se traduit donc par un excédent de 259 829,28 €.

### B - Affectation des résultats

Je vous propose, d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de 259 829,28 € en excédent de fonctionnement reporté.

### ANNEXE

# **DECISIONS DE FONGIBILITE - 2ème SEMESTRE 2023**

### INVESTISSEMENT

N° décision	Chap.	Nature	Fonction	Libellés	Débit	Crédit
m	23	2313	020	Constructions	230 000,00	
	26	261	758	Titres de participations	592 000,00	
	204	2324	54	Subventions d'équipements versées		822 000,00

### **FONCTIONNEMENT**

Achat prestations services (1)
Achat prestations services (1)
APA à domicile versée au bénéficiaire
Personnes âgées - frais dépendance

## (1) service ménagers par associations

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

### Synthèse établie sur la base du rapport de présentation du compte administratif 2023

### I - DONNEES GENERALES SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF POUR 2023

Le compte administratif inclut le budget principal du Département ainsi que 7 budgets annexes. Pour ceux-ci, leur constitution répond soit à une obligation légale, soit à une décision de l'Assemblée départementale d'individualiser des actions menées par la collectivité.

Le compte administratif permet de constater l'ensemble des opérations, relatives aux dépenses et recettes du Département, effectuées au cours de l'exercice 2023.

### 1.1 - LE BUDGET PRINCIPAL :

Les comptes du budget principal sont arrêtés en mouvements budgétaires (réels et d'ordre) comme suit :

	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Reprise des résultats antérieurs	26 480 139,11	34 301 580,32
Section investissement	158 578 906,09	147 482 211,37
Section fonctionnement	497 806 559,03	522 025 073,49
Total	682 865 604,23	703 808 865,18
Résultat global de l'exercice		20 943 260,95

Le résultat, ensuite repris sur 2024, tient compte des « restes à réaliser » en investissement.

Les mouvements réels du budget principal se décomposent comme suit :

	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Section investissement	125 630 898,28	87 200 333,68
Section fonctionnement	468 219 602,14	519 771 986,48
Total	593 850 500,42	606 972 320,16

### 1.2 - LES BUDGETS ANNEXES:

Pour les 7 budgets annexes, le total des opérations pour l'exercice 2023 s'établit comme suit :

	DEPENSES (EN €)		RECETTES (EN €)	
	MOUVEMENTS BUDGETAIRES	MOUVEMENTS REELS	MOUVEMENTS BUDGETAIRES	MOUVEMENTS REELS
Foyer Départ. De l'Enfance	4 212 245,13	4 212 245,13	4 704 171,43	4 704 171,43
Labo. Œnologique départ.	443 781,59	420 604,76	451 558,32	423 381,49
SATESE	503 746,81	485 432,42	523 256,05	504 941,66
Labo. Départ. D'analyses	2 375 081,03	2 215 927,38	2 443 961,51	2 284 807,86
Réseau Haut Débit	3 172 933,82	652 501,77	3 407 740,77	887 308,72
Bases départementales	1 134 835,90	1 099 924,01	1 157 940,34	1 123 028,45
Production d'énergie	7 586,53	7 586,53	45 673,22	45 673,22

### II – PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

Pour le budget principal, en incluant l'ensemble des opérations de l'exercice (mouvements réels, d'ordre et reprise des résultats de l'exercice antérieur), le résultat des comptes se traduit par un excédent de clôture de 20,9 M€ pour 2023. Il correspond à la différence entre 682,9 M€ de dépenses et 703,8 M€ de recettes. Le résultat repris sur l'exercice 2024 sera tempéré par la prise en compte des restes à réaliser (solde de − 0,9 M€).

Pour les seuls mouvements réels, les dépenses représentent 593,9 M€ et les recettes à 561,5 M€ (auxquelles s'ajoute en investissement, pour 45,5 M€, l'affectation du résultat 2022).

Ces montants inclus, de manière égale en dépenses et recettes, des opérations de gestion comptable soit 19 M€ en investissement (remboursements temporaires d'emprunts) et 18,9 M€ en fonctionnement (délibération prise en DM dans le cadre des contentieux de la DSP haut débit).

### 2.1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le solde des opérations réelles pour la section de fonctionnement s'élève à 51,6 M€ et correspond à la différence entre 519,8 M€ de recettes et 468,2 M€ de dépenses.

### A - Les recettes de fonctionnement :

Le montant des recettes réelles de fonctionnement, hors celles relatives au contentieux DSP (18,9 M€), atteint 500,9 M€ pour 502 M€ en 2022.

1) - Les produits fiscaux et parafiscaux

Les réformes successives de la fiscalité ont profondément modifié et limité les produits fiscaux, parafiscaux et assimilés des Départements, avec un montant total de seulement **95,9 M€,** qui peut être réparti en trois grandes catégories.

La première regroupe les deux dernières taxes ayant une assiette locale et pour laquelle notre Assemblée en a déterminé le taux, avec 52,95 M€ au titre du produit des droits de mutation et 3 M€ pour la part départementale de la taxe d'aménagement.

La deuxième catégorie concerne des produits ayant une assiette locale mais avec un taux fixé nationalement avec 2,3 M€ avec l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) et 0,55 M€ de taxes et redevances avec notamment la taxe de séjour.

Enfin, les produits fiscaux et parafiscaux sont complétés par différents fonds :

• 10,05 M€ au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources, recette figée attribuée aux départements à l'issue de la réforme de la fiscalité locale de 2010,

- 8,65 M€, pour notre quote-part sur les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçus par l'État et répartis entre les départements depuis 2014,
- 15,8 M€ au titre du fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (reversement de ressources entre Départements),
- 2,6 M€ attribués au titre de la fraction complémentaire de TVA.

### 2) - Les taxes partagées

Il s'agit de taxes parafiscales dont les bases d'imposition et les taux appliqués sont uniquement définis par l'Etat qui les perçoit et en reverse une quote-part aux Départements. Leur montant atteint **260,25 M€** dans le budget 2023.

La principale d'entre elles est constituée de 2 fractions de TVA attribuées pour compenser la suppression d'impôts locaux. La première a fait suite à la perte de la taxe foncière avec un montant de 131,6 M€ et la seconde à la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée avec 17,65 M€. Le Département perçoit également des quotes-parts de TICPE et TSCA.

Le montant de la taxe spéciale sur les contrats d'assurance (TSCA), deuxième recette du Département, progresse pour atteindre **72,15 M€** :

- Une première part, pour un montant de 9,25 M€, doit contribuer au financement des SDIS. Dans les faits, cette taxe s'est substituée à partir de 2005 à une partie de la DGF compensation qui constituait à l'origine une ressource pour financer les dépenses sociales d'hébergement. Ce n'est donc pas une recette nouvelle. Elle apparait bien insuffisante pour financer les SDIS qui font face à des besoins en forte augmentation le plus souvent liés à des mesures nationales,
- La TSCA seconde part, pour un montant de 22,55 M€, a été attribuée pour le financement des compétences transférées en application de la loi du 13 août 2004,
- Enfin, dans le cadre de la réforme de la fiscalité de 2010, les Départements, pour lesquels le nouveau panier de ressources après réforme était inférieur à 90 % du montant des 4 impôts locaux antérieurs, se sont vus attribuer une nouvelle quote-part de cette taxe dite « TSCA fiscalité ». Pour le Tarn, le montant perçu en 2023 est de 40,4 M€.

En ce qui concerne la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE), son montant global est de **33,5 M€**, également composé de 3 parts :

- 25 M€ perçus pour contribuer au financement du RSA socle, en fort décalage avec le montant de la dépense (environ 57,8 M€ au CA de 2023),
- 4,1 M€, participant depuis 2009 au financement du RSA socle majoré, pour une dépense en 2023 de l'ordre de 9 M€,
- 4,4 M€ constituant une dotation complémentaire à la TSCA pour participer au financement des compétences transférées par la loi.

Enfin, nous percevrons toujours une part de la taxe finale sur l'électricité (accise sur l'électricité) avec une quote-part de **5,35 M€.** 

### 3) - Les dotations versées par l'État

Elles s'établissent à 120,5 M€ et représentent 24 % des recettes de fonctionnement.

Elles regroupent, d'abord, des ressources habituelles pour les Départements :

- La Dotation Globale de Fonctionnement, pour une somme de 62,4 M€, demeure une ressource significative pour le Département (12,4 % des recettes de fonctionnement).
- La Dotation Globale de Décentralisation pour un montant limité et stable à 2,3 M€,
- Les compensations versées par l'état, au titre de la fiscalité locale, pour un montant de 2,7 M€,
- Le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion pour de 2,7 M€.

Ensuite, nous disposons des versements en provenance de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) avec un montant total de 36,55 M€ qui se répartit comme suit :

- Les participations pour le financement de l'APA, incluant la dotation compensatrice du tarif plancher, s'établissent à 25 M€, en progression pour prendre en compte, pour partie, des mesures nouvelles.
- Elles sont complétées par la dotation qualité (0,6 M€) ainsi que celle attribuée pour contribuer à la mise en œuvre de l'avenant 43 (2,5 M€),
- Le financement de mesures, pour 1,05 M€, prises dans le cadre de la conférence des financeurs et au titre du forfait autonomie,
- Les contributions de la CNSA au financement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (0,6 M€) et de la prestation de compensation du handicap (5,65 M€), dont la progression prend en compte l'instauration de l'aide à la parentalité,
- La compensation partielle, pour un montant limité de 0,8 M€, de la mise en œuvre du Ségur de la santé,
- Deux dotations pour un montant de l'ordre de 0,35 M€ concernant l'aide à la vie partagée et la formation des accueillants familiaux.

De plus, le Département a bénéficié des diverses subventions de l'Etat pour un montant total de 2,45 M€ dont une majeure partie concerne le secteur social. Il peut être cité des dotations pour l'accueil des mineurs non accompagnés (0,35 M€), la prise en charge des jeunes majeurs (0,47 M€), au titre du contrat avec l'Etat pour la protection de l'enfance (0,43 M€) ou encore pour la dernière année du plan pauvreté (0,29 M€). Dans les autres domaines, il peut être relevé les aides pour les postes de conseillers numériques (0,28 M€), en matière de logement de l'ANAH (0,17 M€), au titre du fonds vert (0,13 M€) ou encore la quote-part de FCTVA versée en fonctionnement (0,12 M€). Depuis 2011, il faut y ajouter la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle attribuée initialement, à hauteur de 13 M€. Mais en 2017, elle a été incluse dans les variables d'ajustement au sein de l'enveloppe normée des dotations aux collectivités et son montant est de l'ordre de 11,4 M€ pour 2023.

### 4) - Les recouvrements et participations

Ils s'élèvent à 21,8 M€ et se décomposent comme suit :

- 16,4 M€ de remboursements de particuliers ou institutions au titre des prestations d'aide sociale, cela concerne principalement les reversements de ressources par les bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement, le recouvrement d'indus (APA, RSA, ...) et les recours sur succession,
- 2 M€ de participations diverses en provenance des communes, de la Région (0,33 M€), d'autres collectivités publiques, de l'Agence de l'Eau ou encore perçues au titre du Fonds de solidarité pour le logement ou du Fonds Social Européen (0,7 M€),

- 1,4 M€ versés par les Établissements Publics Locaux d'Enseignement au titre de la contribution des familles aux frais de fonctionnement des services d'hébergement et de restauration,
- 2 M€ de récupérations de rémunérations provenant pour l'essentiel de la MDPH.

### 5) - Les autres recettes

Les ressources diverses totalisent un montant global de **2,45 M**€. Parmi celles-ci, il peut être noté les prestations de service, redevance et ventes diverses pour 1,13 M€. Les revenus d'immeubles sont limités à 0,1 M€. Nous constatons également diverses pénalités (0,2 M€), des produis financiers (0,2 M€) et spécifiques (0,15 M€). Nous avons diverses recettes (0,67 M€) liées à des remboursements de charges courantes ou subventions, des versements au titre de l'énergie ou encore des indemnités d'assurance.

### B – Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement mandatées en 2023 sur le budget principal, hors contentieux DSP (18,9 M€), atteignent **449,3 M€** pour 422,2 M€, en 2022.

Cette progression significative résulte pour l'essentiel, de l'impact de l'inflation sur certaines charges, de mesures nationales notamment en matière de personnel et d'aide sociale à la personne ou en matière d'hébergement auxquelles s'ajoutent des décisions prises à notre niveau pour soutenir les acteurs de la vie locale et assurer pleinement les compétences et politiques publiques décidées par le Conseil départemental.

Ces dépenses se décomposent en plusieurs masses réparties comme suit :

### 1) - Les charges à caractère général

Elles ont été arrêtées à 19,8 M€ (soit environ 4,4 % des dépenses de fonctionnement).

### 2) - Les charges concernant la gestion du personnel

Elles représentent une dépense qui s'établit à **98,3 M**€ (21,9 % des dépenses de fonctionnement) dont 16,4 M€ pour les assistants familiaux. Pour les agents du Département, l'augmentation de la masse salariale s'établit à 5,6 M€ principalement liée à l'augmentation du point d'indice (1,85 M€), à l'application du Ségur de la Santé en année pleine (0,3 M€), aux mesures statutaires au profit de certaines catégories d'agents du Département (0,6 M€) et au versement d'une prime pouvoir d'achat exceptionnelle (0,85 M€), ces évolutions résultant exclusivement de décisions de l'Etat.

### 3) - Le versement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie

Le montant global des charges, sur ce chapitre, s'établit à **57,8 M€** (12,9 % des dépenses de fonctionnement). Il peut être relevé une nouvelle progression des dépenses concernant les bénéficiaires en établissement (24,4 M€).

Pour l'APA à domicile on note un montant total de 33,4 M€. Cette somme inclut le financement des mesures liées à la revalorisation salariale et professionnelle des employés des services d'aide et d'accompagnement à domicile tout d'abord au titre de l'avenant 43 (5,3 M€) avec une compensation partielle de la CNSA puis de l'avenant 54 (1,1 M€), sans financement de l'Etat. Par ailleurs, le Département a décidé, après une phase d'expérimentation de mettre en œuvre la dotation complémentaire pour un montant de 0,9 M€ qui permet de financer des actions pour améliorer la qualité du service rendu à l'usager.

### 4) - Les dépenses relatives au RSA

Elles se sont élevées à **70,7 M**€ (15,7 % des dépenses de fonctionnement) et se décomposent tout d'abord en :

- 57,8 M€ pour l'allocation RSA socle,
- 9,0 M€ au profit des bénéficiaires de l'allocation socle majorée,
- 0,42 M€ au titre d'une régularisation sur année antérieure.

Le montant de la dépense constatée en matière d'allocation est fortement impacté par les augmentations successives, de celle-ci, intervenues en 2022 et en 2023.

Les autres mesures, plus particulièrement axées sur l'insertion, portent sur une somme de 3,4 M€.

### 5) – les crédits consacrés aux interventions en direction des tiers

Ces crédits ont été arrêtés à **189,5 M**€ (42,2 % des dépenses de fonctionnement) et se décomposent comme suit :

- 13,4 M€ au titre de la Prestation de compensation du handicap incluant les nouvelles aides (parentalité et vie sociale) et aussi une quote-part de la dotation complémentaire versée aux services d'aide et d'accompagnement à domicile,
- 6,80 M€ pour les autres aides à la personne dont 2,4 M€ au titre de l'allocation compensatrice pour tierce personne et 1,9 M€ pour des aides à la dépendance mais aussi 0,6 M€ reversés à la MDPH et 1 M€ pour des interventions principalement au titre de l'ASE ainsi que 0,3 M€ pour l'aide à la restauration scolaire ou encore 0,6 M€ pour les aides liées au F.S.L,
- 110 M€ pour les services d'accompagnement, les frais de séjour et d'hébergement en matière sociale (hors APA), répartis entre nos actions en faveur des personnes handicapées (53,2 M€) et des personnes âgées (11,4 M€) et du secteur de la protection de l'enfance (45,4 M€) pour lequel le montant de nos frais est impacté par les revalorisations salariales et les besoins liés à l'augmentation des placements,
- 17 M€ pour notre contribution au profit du SDIS en forte progression (+ 1,2 M€),
- 16,6 M€ pour les autres contributions obligatoires au premier rang desquelles les dotations en faveur des collèges publics et privés (7,35 M€) mais également la dotation de 5,53 M€ versée à la Région au titre de la compensation suite au transfert de la compétence transport ou encore 0,66 M€ de reversement de la taxe d'aménagement au CAUE. Parmi les contributions, nous trouvons également 0,21 M€ de remboursement à la Région pour la Cité Bellevue à Albi, 1,31 M€ de contribution au titre de nos compétences sociales, 0,55 M€ au titre des participations à l'étiage du bassin du Tarn, 0,49 M€ pour la subvention d'équilibre au budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses ou encore 0,5 M€ dans le domaine de la santé animale,
- 22,25 M€ pour les participations et subventions en faveur des collectivités publiques et structures de droit privé dont 6,85 M€ de participations statutaires et 12,1 M€ pour les associations et tiers de droit privé ainsi que 3,3 M€ au profit de diverses structures publiques,
- 3,45 M€ pour des charges diverses d'activité constituées pour partie par des participations à l'équilibre des budgets annexes, à des frais informatiques et des opérations de gestion comptable.

6) - Les charges financières, spécifiques, provisions et frais divers

Ces charges représentent une dépense de 7,3 M€ (soit 1,6 % des dépenses de fonctionnement) dont 6,5 M€ concernant les intérêts d'emprunts.

### 7) - les atténuations de produits

Le Fonds de péréquation au titre des DMTO constitue une dotation issue de la péréquation verticale c'est-à-dire financée par les Départements. Le TARN y a participé à hauteur de **4,7 M**€ en 2023. Enfin, comme pour chaque Département, il a été repris un trop perçu sur la fraction de TVA de 2022 pour **1,2 M**€.

### 2.2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat de la section d'investissement pour les opérations réelles se traduit par un besoin de financement de 83,9 M€ correspondant à la différence entre les dépenses enregistrées (125,6 M€) et les recettes réelles recouvrées (41,7 M€), hors affectation du résultat 2022 (45,5 M€).

Il est pris en compte pour un même montant de 19 M€ en dépenses et recettes, des remboursements temporaires d'emprunts. Déduction faite de cette somme, les dépenses s'établissent à 106,6 M€ et les recettes sont de 22,7 M€.

### A - Les dépenses d'investissement :

Les crédits budgétaires consacrés au mandatement des dépenses réalisées au cours de l'exercice s'élèvent donc à **106,6 M**€ (pour 85 M€ en 2022).

Cette somme, en forte progression, peut se répartir en 4 grandes masses comme mentionnées ciaprès.

- a. Les investissements réalisés au profit des équipements départementaux qui constituent le patrimoine de notre collectivité ont mobilisé des crédits de paiement à hauteur de 58,5 M€ (soit 54,9 % des dépenses d'investissement). Ils se répartissent entre :
- Les travaux en cours (voirie, bâtiments, ...), pour un montant total de 51,35 M€ concernant :
  - Le réseau routier départemental avec une dépense globale de 34,95 M€,
  - Les collèges publics pour un montant de 6,05 M€,
  - Les bâtiments administratifs, culturels, sportifs et sociaux ainsi que des équipements départementaux à hauteur de 9,7 M€,
  - Diverses opérations pour un montant de 0,65 M€.
- Les immobilisations incorporelles (études, frais d'insertion et logiciels) avec une dépense globale de 2,4 M€,
- Les immobilisations corporelles (acquisitions de terrains, de véhicules, de mobilier et de matériel informatique) pour une somme de 4,75 M€.
- b. Les subventions d'équipement, c'est-à-dire les aides aux collectivités territoriales et tiers privés soit sous forme de subventions dans le cadre des programmes départementaux, soit sous forme de participations statutaires aux structures dont nous sommes membres, s'établissent à 21,55 M€ (soit 20,2 % des dépenses d'investissement).
- c. Les opérations financières s'élèvent à **26,15 M**€ (24,5 % des dépenses d'investissement) et se décomposent en 24,35 M€ de remboursement du capital des emprunts et 1,8 M€ incluant une avance remboursable, diverses créances et prêts dont ceux accordés au titre du FSL.

b. Dans le cadre de l'opération de réaménagement foncier autour de la future A69, il a été engagé **0,40 M€.** 

### B - Les recettes d'investissement :

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice 2023 s'élèvent à **22,7 M€** et se décomposent en quatre masses principales :

- Les ressources propres du Département pour un montant de 6,55 M€ qui correspond au Fonds de compensation de la TVA perçu en 2023 pour les travaux réalisés en 2022,
- · Les subventions d'investissement reçues qui s'établissent à 3,56 M€,
- Le produit de l'emprunt mobilisé en 2023 pour un montant limité de 12 M€,
- Les autres dettes et autres recettes portent sur un montant de 0,59 M€.

Il peut être précisé que l'affectation du résultat 2022 pour un montant de **45,5 M€** constitue en terme comptable une recette réelle de l'exercice 2023.

### Acte à classer

B\_23\_CA\_13

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL 2 2024-07-03T17-12-28.00 (MI254077490)

Identifiant unique de l'acte :

081-228100012-20240628-B\_23\_CA\_13-BF ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - PRODUCTION ENERGIE

Date de décision : 28/06/2024 Certifié Conforme

Nature de l'acte :

Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires 7.1.5. Compte administratif

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte:

DELIB CA 2023-AP du 28-06-2024.PDF

Multicanal: Non

Pièces jointes :

13 CA2023 ENERGIE Flu... Type PJ: 99\_BU - Document budgétaire

2023 CA SYNTHESE.PDF

Type PJ: 71\_AN - Autres annexes budgétaires

<u>Imprimer la PJ avec le tampon AR</u>

CA2023-13-ENERGIE.PDF

Type PJ: 71\_AN - Autres annexes budgétaires



Imprimer la PJ avec le tampon AR

SIGATURES.PDF

Type PJ: 71\_AN - Autres annexes budgétaires



Imprimer la PJ avec le tampon AR

Groupe émetteur de l'acte :

**FINANCES** 

Classer

Préparé Mis à jour **Transmis** 

Accusé de réception

Date 03/07/24 à 15:00 Date 03/07/24 à 15:01 Date 03/07/24 à 17:12 Date 03/07/24 à 17:18

Par IMBERT Monique Par **IMBERT Monique** Par MASSOL ID Jean-Pierre